

Riecinfos

La lettre

MAGAZINE D'INFORMATION MUNICIPALE DE RIEC-SUR-BÉLON • JUIN 2023
LIZHER-KELAOUÏÑ KUMUN RIEG • MEZHEVEN 2023



DOSSIER

L'ASSAINISSEMENT : COMMENT ÇA MARCHE ? QUELS SONT LES ENJEUX ?

-> Page 2

©photo : musiking de Pixabay

ACCUEIL DES NOUVEUX ARRIVANTS,

Le 23 septembre prochain, la Mairie invite tous les nouveaux habitants, arrivés à Riec-sur-Bélon depuis septembre 2022, à partager un temps de rencontres et de convivialité.

Présentation de la commune, de son environnement, son patrimoine, ses activités économiques... Découverte des équipements

et de l'offre de services sont au programme de cette rencontre.

Formulaire à compléter sur la page d'accueil de la Mairie.

Au plaisir de vous y retrouver nombreux !

Inscriptions : www.riecsurbelon.bzh



DOSSIER

L'ASSAINISSEMENT : COMMENT ÇA MARCHE ? QUELS SONT LES ENJEUX ?

« Le réseau d'assainissement collectif est constitué de conduites qui doivent être régulièrement renouvelées et modernisées ... »

L'année 2022, marquée par une forte sécheresse l'a très bien démontrée. Sans eau nos vies sont rapidement menacées et nos usages courants durablement modifiés.

Le traitement de l'eau est un élément essentiel du réseau de distribution de l'eau.

Chaque jour nous évacuons les eaux usées, cela demande un traitement très important, relativement coûteux et essentiel pour préserver la ressource et réduire la pollution de notre environnement (sols, rivières et océan).

Le système d'assainissement le plus courant est celui du raccordement à l'assainissement collectif. Celui-ci consiste à la collecte par un réseau collectif des eaux usées issues des rejets des habitations mais aussi de plusieurs entreprises.

L'ensemble des eaux collectées est acheminé vers des stations d'épurations. Ces stations sont de différents types (lagunes, boues actives, décanteurs-digesteurs, filtres à

sables, filtres à roseaux) et permettent de libérer dans les cours d'eau une eau saine qui peut à nouveau intégrer le cycle de l'eau. Les principaux résultats attendus sont :

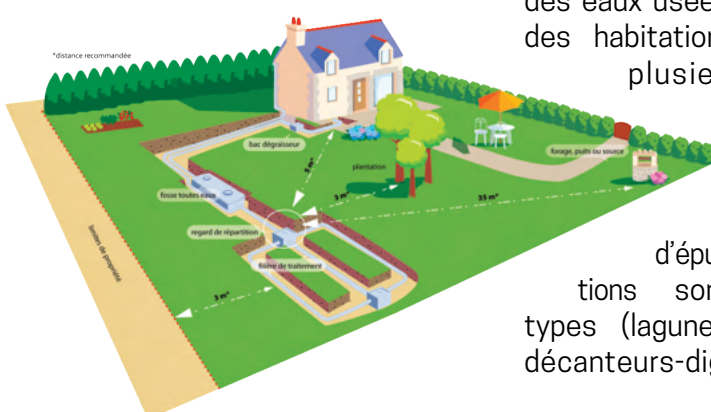
- Filtration des objets indésirables qui se dégradent mal (lingettes, tampons ...)
- Minéralisation des matières organiques qui par la forte activité biologique qu'elles génèrent consommeraient une grande partie de l'oxygène du ruisseau
- Réduction des rejets de nitrates, nitrites et ammoniacque qui sont des poisons pour la vie aquatique.
- Piégeage du phosphore.

Les boues sont quant à elles retraitées ou utilisées pour la fertilisation des sols agricoles.

Quel est le coût d'un assainissement collectif ?

Pour l'ensemble des usagers raccordés à l'assainissement collectif, une redevance s'applique pour participer à l'usage et au maintien de l'ensemble du réseau dans un bon état de fonctionnement.

Cette redevance est scindée en deux parties : une part dite d'abonnement et une seconde part





liée aux consommations d'eau du foyer.

Pour un nouveau raccordement, il y a :

- la participation aux frais de branchement (PFB) (hors lotissement) qui correspond au coût du réseau situé sur la voie publique destiné au seul usage du nouvel abonné
- la participation au financement de l'assainissement collectif (PFAC) 650 à 2200 € selon la taille de l'habitation qui correspond à une sorte de « droit d'entrée » sur un investissement global déjà réalisé.

Qui a la compétence ?

La compétence assainissement est aujourd'hui du ressort de Quimperlé Communauté qui assure le fonctionnement, l'entretien et le contrôle du raccordement des habitations. Les prix de l'eau et de l'assainissement collectif sont variables selon les communes et s'achemineront vers une harmonisation à l'horizon 2028.

Le réseau d'assainissement collectif est constitué de conduites qui doivent être régulièrement renouvelées et modernisées pour correspondre au besoin d'un

territoire attractif comme le nôtre en respectant l'environnement, la salubrité des eaux de baignade et la sécurité des activités conchylicoles.

Les investissements sont donc très importants et participent au maintien de ce service indispensable à la gestion durable, économe de nos ressources en eau.

L'assainissement individuel

Il existe également, pour les habitations isolées ou éloignées des réseaux de collecte, le système de l'assainissement individuel. Cet équipement individuel doit être contrôlé régulièrement et être conforme lors de la vente du bien. Le coût moyen d'un équipement individuel d'assainissement est de 8000 à 12000 euros pour une filière classique et de 15000 à 20000 si le contexte oblige à l'utilisation d'une technologie particulière (filière compacte ou un terre filtrant). La durée de vie d'une installation est de 20 à 30 ans selon les technologies employées. Un entretien régulier (vidange, curage) est également nécessaire au bon fonctionnement et à la pérennité des ouvrages réalisés.

Pour plus d'informations :

www.quimperle-co.bzh

Accueil Régie des eaux :

02 98 96 37 46



Vincent Pennober

Adjoint en charge de la voirie, référent eau et assainissement pour la commune en lien avec Quimperlé communauté
Permanence le lundi, de 14h à 16h, sur RV

LE SERVICE PORTUAIRE CET ÉTÉ

Yann Mahé, arrivé sur la commune depuis quelques mois pour assurer le bon fonctionnement du service affaires portuaires, est votre principal interlocuteur. Pascal Caille, agent saisonnier viendra l'assister tout l'été. Ils assureront des permanences à la capitainerie du port de Rosbras chaque jour, de 9h à 11h. Ils seront aussi régulièrement en mer, à bord de l'Ostrea Edulis, semi-rigide de la commune, afin d'assurer la maintenance des mouillages, et le placement des plaisanciers temporaires.

affairesportuaires@riecsurbelon.bzh - 06 74 79 78 56

Si votre arrivée sur l'un des ports de la commune ne coïncide pas avec leur présence, vous trouverez directement en ligne de nombreuses informations précieuses sur vos conditions d'accueil :

<https://www.riecsurbelon.bzh/interface-du-service-portuaire>.



Yann Mahé, agent des ports, et Camille Florit, élu aux affaires portuaires



Quelques rapides rappels aux règles d'usage :

- Les kayaks et paddles bénéficient d'un accès libre, sous réserve d'une mise à l'eau immédiate, avec une remontée rapide des véhicules sur la zone de stationnement autorisée. Une fois en mer, ils ont l'obligation de se déplacer le long des côtes, la navigation entre les bateaux est-elle interdite.
- La vitesse de circulation est limitée à 3 nœuds aux abords des ports, tout comme sur le chenal, quel que soit l'engin.
- Les annexes mutualisées doivent être ramenées sur le quai de Rosbras où un espace est prévu à cet effet, afin de permettre à tous de pouvoir bénéficier de leur usage.

LA FÊTE DE LA MER REMISE À FLOTS

Restée à quai durant trois années pour cause tout d'abord de pandémie puis l'an dernier en raison de contraintes matérielles et administratives qui ne permettaient pas de l'envisager sereinement, la traditionnelle « fête de la mer » organisée par l'APPAB aura bien lieu cette année.

Une date à retenir pour cette belle vitrine de l'été sur la commune : **le Dimanche 30 Juillet**.

Les voiles seront hissées haut sur la convivialité avec un repas « maison » servi sous chapiteaux sur le port de Rosbras à partir de 11h30.

Ambiance assurée par les animations musicales et chants de marins des groupes « Belaven », « Les Gabiers du Passage » ainsi que les accordéons diatoniques de « Belon Diato ».



Une belle rencontre en perspective placée sous le signe de la bonne humeur et de la convivialité.

MOBILITÉ

KAROS, LA NOUVELLE APPLICATION DE COVOITURAGE DOMICILE-TRAVAIL SOUTENUE PAR QUIMPERLÉ COMMUNAUTÉ.

Quimperlé Communauté a choisi Karos, une application nationale afin de favoriser le covoiturage pour les déplacements domicile-travail et pour compléter le réseau TBK depuis le 14 avril 2023, les habitants du territoire peuvent profiter de ce nouveau service de covoiturage. En utilisant cette application, les conducteurs et passagers peuvent bénéficier d'une prime pour récompenser ce geste bon pour la planète et le portefeuille.



Toutes les informations : <https://www.quimperle-communauté.bzh/actualite/karos-la-nouvelle-application-de-covoiturage-domicile-travail-soutenue-par-quimperle-communauté/>

ENVIRONNEMENT

TRIER MIEUX

L'analyse du contenu des sacs de tri, à Riec sur Bélon, sur un échantillon de 50kg en février 2023, a montré la présence de 31,4% d'erreurs dans les sacs jaunes.

Quelques exemples des erreurs trouvées lors de ce contrôle qualité : emballages non vides, restes alimentaires, gros sac de déchets, matériel et restes de peinture, textiles, boîtier électrique, crottes de chien,

papiers absorbants... Ces refus de tri impactent le tri des matériaux et doivent être réacheminés du centre de tri de Fouesnant vers l'usine d'incinération de Concarneau, engendrant ainsi de la pollution et des coûts supplémentaires.

N'oubliez pas, tous les emballages se trient ! Ils doivent juste être bien vidés, séparés et si possible aplatis.

PATRIMOINE

DU NOUVEAU POUR LA CHAPELLE ST LÉGER



La chapelle de Saint-Léger a été reconstruite en 1850. L'association « Des vitraux pour la chapelle de Saint-Léger » a été fondée en 2019. Le projet était de poser de nouveaux vitraux. Ceux-ci ont été réalisés à partir de dessins offerts par l'artiste Hannes MÜNZ. Neil MACKENZIE, maître verrier, auteur de la réalisation des vitraux, et Christophe CHINI, tailleur de pierre, en a préparé les supports. Le projet, initié et cofinancé par l'association, a été réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Riec-sur-Bélon, avec le soutien financier très précieux de la Fondation du patrimoine, et de Quimperlé Communauté. N'hésitez pas à venir découvrir ce très beau travail !

Informations pratiques : desvitrauxpoursaintleger@gmail.com

AGENDA

MAI / JUIN

15 juin, de 20h à 22h

Conférence sur la santé des femmes
Comment vivre les changements du corps des femmes.

La Numéro 3

Organisée par Quimperlé Communauté

17 juin, de 18h à 21h

Boum du CME

La Numéro 3 – Mairie

periscolaire@riecondsurvelon.bzh



17 juin, toute la journée

Patchwork : salle Ty forn

17 juin

Dans le cadre de l'inauguration des nouveaux vitraux de la chapelle de St Léger, l'association «Des vitraux pour St Léger» propose des animations tout l'après-midi.

24 juin, à partir de 19h

Fête de la musique
Centre bourg piéton
Gratuit – Mairie.

Programme à découvrir en ligne :

www.riecondsurvelon.bzh

MEM

Mardis 6 juin et 4 juillet 14h-17h

Permanences de la Conseillère numérique

Samedi 10 juin, 10h

Atelier en langue des signes, en duo «parent-enfant»
Destiné aux -4 ans

Vendredi 16 juin, 17h

Rendez-vous de la grainothèque

Samedi 17 juin, 10h30

Club Mem

Du 6 au 24 juin

exposition «Les riches heures de Jacominus Gainsborough» Rebecca Dautremer, illustratrice jeunesse



ÉTAT CIVIL

NAISSANCE

Mai 2023

> ELICOT Aïna le 11/05

> ROYGNAN Youen, Fanch, Maurice le 12/05

MARIAGES

Mai 2023

> DODIER Michaël et BERGERIE Morgane
20 Mai 2023

MESSAGE DE SYMPATHIE AUX FAMILLES DE

Avril 2023

> NOAY André

> BARBIER Marcel

> GRÉAU Marie

> CHAMIOT PRIEUR Daniel

> LANDREIN Marie

> LE BLOA André

Mai 2023

> LE BAIL Jeanne

> ROUAT Eliane

> FILY René

> LE BERRE Francis

NUMÉROS UTILES

Urgences :

Samu - 15

Police secours - 17

Pompiers - 18

Allo enfance maltraitée - 119

Secours aux sans abris - 115

Violence conjugale - 3919

Centre anti-poison - 02 99 59 22 22

Gendarmerie :

Pont-Aven / tél. 02 98 06 07 28

Moëlan/Mer / tél. 02 98 39 71 07

Centre hospitalier :

tél. 02 98 96 60 00

MAIRIE DE
RIEC-SUR-BÉLON

TI-KÉR
RIEG

4 rue François Cadoret
29340 Riec-sur-Bélon

4 ru Frañsez Kadoret
29340 Rieg

T : 02 98 06 91 04
F : 02 98 06 50 40

Pzg. : 02 98 06 91 04
Faks : 02 98 06 50 40

E : accueil@riecondsurvelon.bzh
RIECONDURBELON.BZH

Postel : accueil@riecondsurvelon.bzh